

Plan de gestion des accès au lac Delage



**Organisme
des bassins
versants**
de la Capitale

septembre 2018

Table des matières

Table des matières	1
1. Mise en contexte.....	2
2. Mandat de l'Organisme des bassins versants de la Capitale	2
3. Méthodologie.....	2
4. Plan de gestion des accès.....	3
4.1. Les préoccupations concernant la pollution et les déchets	4
4.2. Les préoccupations concernant les stationnements inappropriés	6
4.3. Les préoccupations concernant les conflits d'usages aux accès existants	7
4.4. Les préoccupations concernant l'augmentation de l'achalandage.....	9
4.5. Les préoccupations concernant la répartition équitable des charges fiscales entre les résidents et les non-résidents	10
4.6. Autres mesures soulevés.....	11
4.7. La gestion des communications avec les citoyens.....	11
5. Le développement d'une vision d'avenir du lac Delage	11
Références	12
Annexe 1.....	13

1. Mise en contexte

Depuis plusieurs années, la Ville de Lac-Delage connaît des problématiques liées aux accès au lac qui peuvent créer plusieurs désagréments tant au niveau de la population que pour l'environnement. Situé au nord du lac Saint-Charles, ce lieu anciennement reconnu comme destination de villégiature est aujourd'hui convoité par la population de la région de Québec afin d'y pratiquer diverses activités comme le canot et le kayak, la pêche sportive et le camping. Or, la majorité des berges du lac Delage sont privées et les usagers en provenance de l'extérieur tentent par tous les moyens d'accéder au lac. La création d'accès informels autour du lac pour la pratique de ces activités engendre malencontreusement des conflits d'usages et des effets néfastes pour l'environnement. Des sentiers sont créés et causent une dégradation des berges, l'accumulation de déchets sur les terrains privés et en bordure du lac, les mises à l'eau d'embarcations de plaisance sur des propriétés privées, les stationnements inappropriés et les conflits d'espaces à l'accès réservé aux résidents sont autant de problématiques observées quotidiennement à Lac-Delage. Puisque la Ville a la volonté de préserver un environnement de qualité pour l'ensemble de la population, elle désire se doter d'un plan de gestion des accès au lac. Ce plan de gestion a pour objectifs de mettre en place une stratégie afin de limiter les accès informels, mais vise aussi la sensibilisation des visiteurs à l'importance de préserver l'environnement du lac Delage. Le plan de gestion des accès propose également une vision à long terme de ce que la Ville de Lac-Delage prévoit pour la préservation du lac.

2. Mandat de l'Organisme des bassins versants de la Capitale

En avril 2017, la Ville de Lac-Delage a mandaté l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale) pour l'élaboration d'un plan de gestion des accès au lac pour tenter de résoudre les problématiques d'accès incontrôlés vécus à Lac-Delage depuis plusieurs années. D'ailleurs, l'Organisme des bassins versants de la Capitale est soucieux de l'accessibilité aux plans d'eau et lui consacre un chapitre entier dans le diagnostic du Plan directeur de l'eau (PDE).

3. Méthodologie

La méthodologie retenue pour l'élaboration du plan de gestion des accès au lac privilégie une approche de concertation des acteurs locaux avec une approche ascendante dite «*Bottom-up*» basée avant tout sur les préoccupations de la population et les acteurs locaux. Dans cette

perspective, plusieurs étapes ont été mises en place pour l'élaboration du plan de gestion des accès au lac. Une rencontre et une visite de terrain préliminaires ont d'abord été organisées avec la Ville de Lac-Delage afin de saisir adéquatement la portée des problématiques vécues au lac Delage. Elles ont permis d'emblée d'identifier des pistes de solutions pouvant être mises en place rapidement pour tenter de régler certaines problématiques. Un sondage de quatre questions ouvertes a ensuite été élaboré pour connaître la perception et l'opinion des citoyens relativement aux accès au lac, et ce, afin de guider le conseil municipal dans sa prise de décision pour la gestion des accès et bien sûr, pour répondre aux préoccupations citoyennes. Ce sondage a été rendu disponible en ligne du 6 octobre au 13 novembre 2017 (Annexe 1) et a été répondu par 79 personnes, soit 12 % de la population de Lac-Delage (Statistique Canada, 2017). À partir des principaux constats et préoccupations citoyennes reçues à travers le sondage, une table de concertation a été mise en place pour réunir la Ville de Lac-Delage (Maire, Directrice générale, Directeur des travaux publics), la MRC La Jacques-Cartier (conseiller en aménagement du territoire), l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) (Directrice générale), l'Organisme des bassins versants de la Capitale (Directrice générale et chargés de projets) ainsi qu'un citoyen (propriétaire riverain). Lors de cette rencontre du 26 février 2018, les principales préoccupations citoyennes relevées dans le sondage ont été abordées avec les intervenants de la table de concertation et a permis d'élaborer des pistes de solutions adaptées à la réalité de la Ville ainsi qu'aux préoccupations citoyennes.

4. Plan de gestion des accès

À partir des réponses obtenues à travers le sondage, cinq problématiques principales ont retenu notre attention et ont été présentées pour discussion lors de la rencontre de concertation qui s'est tenue le 26 février 2018. Les principales préoccupations citoyennes relevées du sondage sont :

- Les préoccupations concernant la pollution et les déchets;
- Les préoccupations concernant les stationnements inappropriés;
- Les préoccupations concernant les conflits d'usages aux accès existants;
- Les préoccupations concernant l'augmentation de l'achalandage;
- Les préoccupations concernant la répartition équitable des charges fiscales entre les résidents et les non-résidents.

Chaque problématique a été abordée par la table de concertation qui s'était donnée comme mandat principal de proposer des pistes de solutions adaptées à chacune d'entre elles. Le présent

plan de gestion des accès au lac présente, dans l'ordre, les principales problématiques évoquées par les citoyens et la table de concertation pour élaborer des orientations et actions permettant de résoudre celles-ci. Les orientations et actions sont principalement inspirées des discussions tenues lors de la rencontre de concertation, mais émanent aussi en partie des commentaires évoqués dans le sondage par les citoyens.

Au total, huit orientations et 17 actions ont été élaborées en fonction des réponses du sondage et des discussions de la table de concertation. En fonction des priorités de la Ville de Lac-Delage, certaines de ces actions pourraient être mises en place pour résoudre les préoccupations citoyennes. Il est à noter que ces dernières ont été élaborées en fonction des réponses obtenues et d'autres orientations et actions peuvent être ajoutées pour régler ces problématiques.

4.1. Les préoccupations concernant la pollution et les déchets

Une des problématiques les plus fréquemment soulevées à Lac-Delage concerne la présence de pollution et de déchets sur les rives et dans le lac. Plusieurs citoyens sont préoccupés par la propreté des lieux et trouvent que des déchets (canettes, plastiques, verres cassés, fils de pêche, mégots de cigarette, etc.) jonchent le sol régulièrement à proximité des accès, des stationnements et parfois même directement dans l'eau du lac notamment avec des accessoires de pêches (fils, hameçons, etc.). Pour eux, les déchets laissés autour du lac par les utilisateurs contribuent à la malpropreté des lieux, mais augmentent aussi les risques de pollution dans le lac Delage. Pour la plupart des citoyens, les déchets que l'on retrouve aux abords du lac se concentrent majoritairement près des accès informels créés autour du lac ou lors des fins de semaine lorsque l'achalandage est accru. Afin de remédier à cette problématique, des citoyens proposent d'installer davantage de poubelles ainsi que de sensibiliser les utilisateurs du lac à ramasser leurs déchets, soit par de l'affichage additionnel près des accès ou par d'autres actions de sensibilisation.

Orientation 1 : Réduire la quantité de déchets autour et dans le lac Delage.

Action 1.1 : Planifier une corvée de nettoyage annuelle

Organiser une corvée de nettoyage annuelle indépendante ou conjointe avec celle faite à chaque année par les Marais du Nord.

Réalisation à court terme

Action 1.2 : Installer des poubelles supplémentaires

Installer des poubelles aux endroits les plus problématiques et s'assurer qu'elles soient vidées régulièrement afin d'éviter les débordements lors des périodes achalandées. Prioriser des îlots de tri pour intégrer la gestion des matières recyclables.

Réalisation à court terme

Orientation 2 : Sensibiliser la population et les visiteurs sur la propreté des lieux.

Action 2.1 : Mettre en place une brigade environnement

Mettre en place une brigade environnement composée d'étudiants d'été qui auront comme mission d'informer la population et les visiteurs sur la réglementation municipale, à les diriger aux bons endroits et les sensibiliser sur les comportements à adopter pour protection de l'environnement du lac Delage.

Réalisation à court terme, quelques semaines au cours de l'été

Action 2.2 : Faire participer une brigade de sensibilisation existante

Si l'option de mettre en place une brigade (action 2.1) n'est pas retenue, collaborer avec des organismes de la région qui opère annuellement des brigades environnement, comme celle de la Société de la rivière Saint-Charles, afin que celle-ci soit déployée quelques fins de semaine au cours de l'été pour sensibiliser la population et les visiteurs du lac.

Réalisation à court terme, quelques jours ciblés au cours de l'été

Action 2.3 : Affichage près des accès informels

Concevoir des pancartes pouvant être installées près des accès informels afin de rediriger les gens aux bons endroits et les inciter à garder les lieux propres et exempts de déchets.

Réalisation à court terme

4.2. Les préoccupations concernant les stationnements inappropriés

Une autre des problématiques soulevées à travers le sondage concerne le stationnement inapproprié des voitures. La situation actuelle des stationnements à l'accès de l'Avenue du Lac ainsi qu'à la décharge du lac (au croisement de l'Avenue des Monts et de l'Avenue du Lac) occasionne des désagréments et plusieurs citoyens sont mécontents de cette situation. L'utilisation des espaces de stationnements réservés, les non-respects des interdictions de stationner, l'empiètement des véhicules sur la piste cyclable et l'utilisation des entrées privées comme stationnement sont les principales préoccupations citoyennes en matière de stationnement vécues dans la Ville de Lac-Delage. Pour certains citoyens, une des solutions pour atténuer cette problématique consiste à agrandir le stationnement sur l'Avenue du lac, mettre en place un système de vignette ou installer des parcomètres, donner davantage d'avertissements et faire appliquer les règlements d'interdiction de stationner en sanctionnant les contrevenants.

Orientation 3 : Réduire l'empiètement des voitures dans la piste multifonctionnelle.

Action 3.1 : Tracer davantage de symboles au sol pour délimiter la piste multifonctionnelle

Bonifier les éléments de marquage de la piste multifonctionnel pour réduire l'empiètement des voitures. Des symboles au sol pourraient être tracés en indiquant clairement les interdictions de stationnement dans la voie cyclable. L'utilisation de surface colorée plus visible est aussi une option envisageable.

Réalisation à court ou moyen terme

Action 3.2 : Délimiter la piste multifonctionnelle avec davantage de bollards et séparateurs

Des bollards supplémentaires pourraient être installés le long de la piste multifonctionnelle afin d'indiquer davantage la limite entre la piste et la rue. Pour renforcer cette limite, des séparateurs en caoutchouc pourraient également être installés entre les bollards. De plus, la délimitation avec bollards et séparateurs de la piste multifonctionnelle pourrait également se prolonger sur l'Avenue du Lac vers les Marais du Nord. Cette mesure permettrait probablement de réduire les stationnements inadéquats à cet endroit.

Réalisation à court ou moyen terme

Orientation 4 : Appliquer des mesures dissuasives pour les contrevenants en matière de stationnement.

Action 4.1 : Faire appliquer la réglementation en matière de stationnement

Des demandes pourraient être adressées au service de police afin qu'il puisse venir émettre des contraventions aux citoyens qui ne respectent pas la signalisation ou les interdictions de stationner, et ce quelques fois au cours de la période estivale.

Réalisation à court terme

Action 4.2 : Réaliser des interventions de sensibilisation en complément aux interventions policières

Une brigade environnement pourrait être mobilisée en même temps que les interventions policières ou répartie sur d'autres journées dans l'été afin d'informer la population sur les règlements en matière de stationnement et les diriger vers les endroits appropriés.

Réalisation à court ou moyen terme

Action 4.3 : Rediriger les visiteurs vers les Marais du Nord

Des affiches pour rediriger les gens vers les stationnements des Marais du Nord devraient être installées aux accès existants. De plus, à ces accès, des affiches portant la mention « Débarcadère, 15 minutes, remorquage à vos frais » pourraient également être installées.

Réalisation à court ou moyen terme

4.3. Les préoccupations concernant les conflits d'usages aux accès existants

Les deux accès au lac réservés aux citoyens semblent occasionner des problématiques de conflits d'usages entre les résidents et les non-résidents, mais également entre les résidents eux-mêmes qui fréquentent ces lieux pour différentes activités. Le sentiment d'envahissement ou d'accaparement des accès a régulièrement été soulevé dans les commentaires reçus par les citoyens. Les principales sources de conflits ont été identifiées comme étant liées à l'empiètement de l'espace réservé aux résidents, un quai trop petit et souvent trop surchargé pour y pratiquer la mise à l'eau des embarcations et les manques d'espaces occasionnés par la présence de non-résidents aux accès réservés. Pour limiter les conflits d'usages, plusieurs citoyens suggèrent de mettre en place un système de rémunération avec un coût pour les résidents et un coût différent pour les non-résidents. Les contributions monétaires pour accéder au lac pour les non-résidents ont souvent été soulevées et plusieurs citent l'exemple de ce qui se fait pour accéder au Marais du

Nord. Aussi, plusieurs résidents croient qu'une des solutions les plus envisageables pour réduire ce problème est de mettre des affiches pour rediriger les visiteurs vers les installations des Marais du Nord ou du Manoir du Lac-Delage.

Orientation 5 : Reconvertir les cases de stationnement sur l'Avenue du Lac.

Action 5.1 : Modifier l'utilisation des stationnements de l'Avenue du Lac en débarcadère

Une reconversion des stationnements sur l'Avenue du Lac en diminuant leur nombre et en changeant leur vocation en débarcadère uniquement permettrait de faire respecter davantage les règlements en matière de stationnement. Cette reconversion permettrait aussi de réduire les conflits liés à ces espaces qui semblent conflictuels entre les usagers.

Réalisation à moyen terme

Orientation 6 : Améliorer l'offre d'accès au lac pour les citoyens.

Action 6.1 : Acquérir les terrains situés à la décharge du lac

Une demande d'aide financière pour l'acquisition des terrains à la décharge du lac devrait être faite auprès de la Ville de Québec. L'acquisition de ces terrains permettrait de donner un accès de plus pour les citoyens tout en participant à la protection des sources d'eau potable.

Réalisation à moyen ou long terme

Action 6.2 : Aménager un accès détente pour les citoyens

Une fois acquis, aménager les terrains afin de créer un espace de détente et d'observation des paysages pour les citoyens de Lac-Delage, mais également pour la population en général. L'aménagement d'un tel espace bonifie l'offre d'accessibilité des citoyens de la Ville de Lac-Delage, mais permet aussi de libérer l'accès de l'Avenue du Lac qui sert davantage aux citoyens qui possèdent une embarcation. L'offre de détente est ainsi améliorée pour les citoyens qui sont actuellement confinés au même endroit que les embarcations et semble être une source de conflits entre les usagers comme sur le quai par exemple.

Réalisation à moyen ou long terme

Action 6.3 : Confier la gestion de l'accès détente aux Marais du Nord

Les Marais du Nord disposent actuellement d'infrastructures pour accueillir des visiteurs de l'extérieur. La gestion de l'accès détente devrait alors leur être confiée. Afin de gérer l'accès, celui-ci pourrait être payant pour les gens de l'extérieur et gratuit pour les résidents de Lac-Delage. Pour contrôler l'affluence sur le site, le nombre de places de stationnements disponibles aux Marais du Nord limitera la capacité d'accueil. Les modalités de gestion de cet accès potentiel devront impérativement être négociées avec les gestionnaires des Marais du Nord.

Réalisation à moyen ou long terme

Action 6.4 : Mettre en place des mesures d'atténuation des conflits d'usages à l'accès de l'Avenue du Lac.

Puisque l'acquisition des terrains à proximité de la décharge du lac doit être négociée avec le propriétaire actuel et la Ville de Québec et que plusieurs démarches doivent aussi être faites avant d'aménager un nouvel accès, des mesures pourraient être mises en place rapidement pour mitiger les conflits d'usages à l'accès de l'Avenue du Lac. En effet, il semble que le quai situé à cet accès est une source de conflits pour certains usagers. Pour aider les citoyens qui pratiquent des activités nautiques, une partie du quai pourrait être peinte pour indiquer qu'il s'agit aussi d'une infrastructure pour la préparation des excursions en canots ou en kayaks.

Réalisation à court terme

4.4. Les préoccupations concernant l'augmentation de l'achalandage

Les citoyens qui ne souhaitent pas un nouvel accès au lac Delage pour les non-résidents sont d'emblée préoccupés par une possible augmentation de l'achalandage au lac et ce, particulièrement au cours des périodes estivales. La perception de l'achalandage varie entre les citoyens, mais pour la plupart d'entre eux, au moment où l'on aménage un accès public, il semble inévitable qu'une augmentation des visiteurs s'en suive. Pour certains, la création d'un accès public par exemple, ne ferait qu'accroître l'achalandage au lac et ainsi accentuer la dégradation des berges. Pour d'autres, certaines craintes soulevées sont qu'avec l'aménagement d'un accès public, la Ville de Lac-Delage devienne aussi achalandée que la Municipalité de Lac-Beauport ou que celle de la Ville de Lac St-Joseph. Les principales pistes de solutions proposées par les citoyens sont de restreindre au maximum l'accès, d'établir un droit d'accès, de mettre en place une meilleure signalisation concernant les interdictions et pour rediriger les gens au bon endroit et de donner des avertissements et des amendes lors des non-respects des règlements.

Orientation 7 : Favoriser des mesures qui ont comme effet de limiter une hausse de l'achalandage des visiteurs.

Action 7.1 : Prioriser les actions 4.1, 4.3 et 5.1 pour la gestion de l'achalandage

La gestion de l'achalandage doit passer par des actions qui ont comme effet de limiter une hausse des visiteurs pour respecter la capacité de support des milieux naturels. Les actions 4.1, 4.3 et 5.1 présentées dans les sections précédentes semblent être celles à prioriser afin de limiter une hausse drastique de l'achalandage au lac Delage.

Réalisation à court et moyen terme

4.5. Les préoccupations concernant la répartition équitable des charges fiscales entre les résidents et les non-résidents

La question des taxes et de la répartition des charges fiscales préoccupe aussi plusieurs citoyens qui ont participé au sondage. Plusieurs d'entre eux mentionnent dans leur opposition à l'aménagement d'un accès pour les non-résidents le fait que ce n'est pas au contribuable de devoir payer pour un accès qui ne leur est pas destiné. Les citoyens qui ont soulevé cette préoccupation affirment que les taxes qu'ils ont payées ne doivent pas servir à payer un accès pour les visiteurs. La principale solution soulevée par les citoyens si l'on aménage un accès demeure minimalement de demander un droit d'accès pour couvrir les frais d'exploitation du site ou de faire des demandes de subventions aux différents paliers gouvernementaux pour couvrir les frais d'un tel aménagement.

Orientation 8 : Favoriser l'équité fiscale en matière d'aménagement et de gestion des accès au lac.

Action 8.1 : Mettre en place un système de perception pour le droit d'accès au lac

Considérant l'achat potentiel des terrains pour créer un accès détente à l'entrée du lac, un système de perception pour le droit d'accès devrait être mis en place pour les visiteurs de l'extérieur. Cette mesure permettrait de répartir équitablement la charge fiscale des citoyens qui ne semblent pas en accord de payer pour un accès qui ne leur est pas destiné.

Réalisation à court et moyen terme

4.6 Autres mesures soulevés

Dans l'objectif de désengorger l'espace public près du lac, des jeux d'eau pourraient être aménagés dans le parc afin que l'ensemble de la population puisse profiter d'un espace de détente et de rafraîchissement. Enfin, l'installation d'une porte à accès uniquement réservé aux résidents pourra aussi être installée en haut des escaliers menant à l'accès de l'Avenue du Lac. Cette porte barrée pourrait être une solution pour limiter l'accès aux non-résidents.

4.7. La gestion des communications avec les citoyens

Le présent plan de gestion des accès au lac présente plusieurs orientations et actions que la Ville de Lac-Delage pourrait décider de mettre en place dans des délais plus ou moins longs dépendamment des priorités qu'elle choisit. Puisque ces orientations et actions engendreraient des changements dans la Ville, il semble que celle-ci devrait se munir d'une stratégie de communication efficace et variée afin d'informer la population sur les changements apportés. Les plateformes de diffusions comme l'infolettre, le site web et la page Facebook devraient être utilisées pour informer convenablement les citoyens des nouvelles mesures mises en place par la Ville.

5. Le développement d'une vision d'avenir du lac Delage

Afin de poursuivre l'effort de la Ville à se doter d'un plan de gestion des accès au lac Delage, il serait intéressant de développer de manière concertée une vision d'avenir du lac avec les citoyens et les principaux acteurs locaux. Cette vision du lac permettrait d'établir des bases solides de ce à quoi devrait ressembler l'ensemble du bassin versant du lac Delage sur une période de 10 à 15 ans. Dans cette optique, la vision commune d'avenir du lac permettrait d'établir des priorités d'aménagements ou de gestion fondées sur une vision commune du lac. Celle-ci permettrait aussi de favoriser des échanges constructifs entre l'administration municipale et les citoyens pour travailler dans la même direction. Enfin, ce type d'approche pour établir une vision concertée de l'avenir du lac permettrait sans aucun doute de favoriser la participation citoyenne au développement de la Ville, à tenir les citoyens informés des changements apportés dans leur cadre de vie, mais surtout, elle favoriserait le sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

Références

Statistique Canada. 2017. Lac-Delage, V [Subdivision de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. En ligne <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> Page consultée le 15 mars 2018.

Annexe 1



SONDAGE ACCÈS AU LAC-DELAGE

La Ville de Lac-Delage a quelques préoccupations relativement à la présence des non-résidents sur son lac l'été. Bien que la Ville ne puisse pas empêcher les non-résidents de profiter du lac, elle peut toutefois prendre des orientations et des mesures pour encadrer la façon dont ceux-ci y accèdent. Actuellement, aucun espace servant d'accès au Lac-Delage ne permet la mise à l'eau d'une embarcation pour les non-résidents. Cela incite malheureusement ces derniers à utiliser des accès informels sur les terrains privés riverains, et ce, particulièrement à l'entrée de la Ville.

Dans ce contexte, la Ville de Lac-Delage souhaite demander à ses citoyens leur perception relativement à l'accès au lac Delage par les non-résidents afin de mettre en place une table de concertation qui permettra de guider le conseil municipal dans sa prise de décisions pour la gestion des accès au lac dans le futur. **Le présent sondage est disponible en ligne sur le site de la Ville de Lac-Delage à l'adresse suivante : www.lacdelage.qc.ca. Vous pouvez également nous le transmettre via une copie papier qui peut être déposée dans la chute à courrier située à l'Hôtel de Ville et directement à nos bureaux sur les heures d'ouverture. Merci de votre précieuse collaboration. Vous avez jusqu'au 13 novembre 2017 pour y répondre.**

1. Pour vous, est-ce que la présence de non-résidents sur le lac vous apparaît comme étant problématique ?
 - Oui
 - Non

Si oui, quels sont les aspects qui vous préoccupent le plus ?
